



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE  
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES  
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

### ARRÊTÉ

modifiant la composition du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail  
et portant désignation du Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail

La Préfète de la région Centre-Val de Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**VU** le code des relations entre le public et l'administration notamment ses articles R.133-1 à R.133-15 ;

**VU** la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail ;

**VU** le décret n° 2021-842 du 29 juin 2021 modifiant à titre temporaire la composition du Conseil d'orientation des conditions de travail et des Comités régionaux d'orientation des conditions de travail ;

**VU** le décret n° 2021-1792 du 23 décembre 2021 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil d'orientation des conditions de travail et des comités régionaux ;

**VU** les articles L.4641-1 à L. 4641-4, R.4641-15 à R. 4641-22 du code du travail ;

**VU** le décret du 10 février 2021 nommant Madame Régine ENGSTRÖM, Préfète de la région Centre-Val de Loire et du Loiret ;

**VU** l'arrêté portant désignation au Comité régional des conditions de travail en date du 20 mai 2022 ;

**Considérant** les désignations des organisations syndicales de salariés et d'employeurs pour le collège des partenaires sociaux au sein du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail et du Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail ;

**Considérant** les désignations pour le collège des personnes qualifiées au sein du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail ;

**Sur** proposition du Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Centre-Val de Loire ;

**Considérant** les nouvelles désignations des représentants de la FRSEA, de la CPME et du MEDEF, reçues postérieurement à l'arrêté du 20 mai 2022, ainsi qu'à la désignation de deux nouvelles personnes qualifiées ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 : La composition du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail de la région Centre-Val de Loire, présidé par Madame la Préfète de région ou son représentant, telle que définie par l'arrêté du 20 mai 2022, est modifiée comme suit :**

### 1er collège : Représentants des administrations régionales de l'Etat

- Monsieur le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant, ainsi que trois autres membres de son service
- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire, ou son représentant ;

### 2e collège : Représentants des partenaires sociaux

- Au titre de représentants de la Confédération Générale du Travail (CGT) :

Titulaires :           - *en attente de désignation*  
                              - *en attente de désignation*

Suppléants :           - *en attente de désignation*  
                              - *en attente de désignation*  
                              - *en attente de désignation*

- Au titre de représentants de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :

Titulaires :           - Monsieur LE ROY Guillaume  
                              - Monsieur RAHARD Xavier

Suppléants :           - Monsieur BOUADMA Rachid  
                              - Madame BUCHER Christelle  
                              - *en attente de désignation*  
                              - *en attente de désignation*

- Au titre de représentants de la Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :           - Monsieur DELAPLACE Frédéric  
                              - Monsieur LEFORT Jérôme

Suppléants :           - Monsieur DUCLOS Jean-François  
                              - Monsieur DUVNJAK Thierry  
                              - Monsieur HAMELIN Grégoire  
                              - Monsieur DEBORD Jean-Luc

- Au titre de représentants de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :

Titulaire : - Mme BROUTIN Sophie

Suppléants : - Monsieur CHRETIEN Laurent  
- Madame DORNON Estelle

- Au titre de représentants de la Confédération Française d'Encadrement-Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire : - Monsieur MAILLIEZ Gérard

Suppléantes : - Madame DELIGNE Martine  
- Madame ROCHER Christine

- Au titre de représentants du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires : - Monsieur CARRIE Alain  
- Monsieur MILLIAT Fabrice  
- Madame LUCAS Marie-Sophie  
- Monsieur VERRIER Christophe

Suppléants : - Monsieur PENNAZIO Alexandre  
- Monsieur BOUSSEL Bruno  
- Monsieur THOMIR Ulrich  
- Monsieur ROBICHON Alain  
- Madame ROUET-MEUNIER Myriam  
- Madame BELLANGER Mélanie  
- Madame de SAINTE CROIX Charlotte  
- *en attente de désignation*

- Au titre de représentants de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires : - Monsieur ALAIN Jean-Paul  
- Monsieur GEORGES Hérizo

Suppléants : - Madame MAGASSON Marie  
- Monsieur MARDON Emmanuel  
- Madame CLAUSSE Anne-Lucie  
- *en attente de désignation*

- Au titre de représentants de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire : - Madame MONTIGNY Maryse

Suppléants : - Madame MAXIMOFF Stéphanie  
- Monsieur BOUCHER Bertrand

- Au titre de représentants conjoints de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) et de la coopération et du crédit agricole (CNMCCA) :

Titulaire : - Anne MERCIER BEULIN

Suppléants : - Agnès CHATELIN  
- *en attente de désignation*

### 3e collège : Représentants des organismes régionaux de sécurité sociale, d'expertise et de prévention

- Monsieur le Directeur régional de la Caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail du Centre-Val de Loire, ou son représentant ;
- Madame la Directrice de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail Centre-Val de Loire, ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur de l'Association régionale des caisses de mutualité sociale agricole du Centre-Val de Loire, ou son représentant ;
- Monsieur le Chef d'agence Centre-Val de Loire de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, ou son représentant ;

### 4e collège : Personnalités qualifiées

- Au titre des personnes physiques :
- Madame AYMERIC Sandra, médecin au Centre de Consultation de Pathologie Professionnelle de Tours ;
- Madame BARNIER Frédérique, Maître de conférences en sociologie à l'IUT de Bourges ;
- Monsieur COLIN Benoît, délégué régional de l'UDES Centre-Val de Loire ;
- Monsieur GIRAULT Franck, référent sécurité, désigné par les organisations syndicales ;
- Madame LEVANNIER-GOUEL Odile, Maître de conférences en droit privé à l'Université d'Orléans ;
- Monsieur LEVEQUE Arnaud, délégué régional de l'Agefiph du Centre Val de Loire ;
- Madame MARCOTULLIO Elisabeth, Médecin du travail et représentante de l'Institut de Médecine du Travail du Val de Loire (IMTVL) ;
- Madame THORIN, représentante de l'Association prévention et santé au travail du Centre-Val de Loire (APST) et de PRESANCE ;

- Au titre des personnes morales :
  - Association prévention et santé au travail du Centre-Val de Loire :  
Madame Marie MURCIA, directrice adjointe de l'APST CENTRE VAL DE LOIRE ou son représentant ;
  - Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH) :  
Monsieur Alain PRUNIER, Vice-Président de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés, ou son représentant.

**ARTICLE 2 : Le Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail est constitué au sein du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail.**

Le Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail (CRPST) est présidé par la Préfète de région ou son représentant. Deux vice-présidents sont élus respectivement par les membres du collège des partenaires sociaux, l'un au titre des représentants des salariés, l'autre au titre des représentants des employeurs.

La liste des membres appelés à siéger au Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail est composée comme suit :

Au titre du collège des administrations régionales de l'Etat et des organismes régionaux de sécurité sociale :

- Le directeur de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant, qui assure l'animation des travaux du comité, et trois autres membres de cette direction qu'il désigne ;
- Un représentant de la caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail ;
- Un représentant du réseau régional des caisses de mutualité sociale agricole.

Au titre du collège des partenaires sociaux :

- Confédération Générale du Travail (CGT) :  
*En attente de désignation*
- Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :

Titulaire : - Monsieur LE ROY Guillaume

Suppléants : - Monsieur BOUADMA Rachid  
- Monsieur RAHARD Xavier

- Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO) :

Titulaire : - Monsieur DUCLOS Jean-François

Suppléants : - Monsieur DELAPLACE Frédéric  
- Monsieur HAMELIN Grégoire

- Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :

Titulaire : - Mme BROUTIN Sophie

Suppléants : - Monsieur CHRETIEN Laurent  
- Madame DORNON Estelle

- Confédération Française d'Encadrement-Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire : - Monsieur MAILLIEZ Gérard

Suppléante : - Madame ROCHER Christine

- Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires : - Monsieur CARRIE Alain  
- Monsieur MILLIAT Fabrice  
- Madame LUCAS Marie-Sophie

Suppléants : - Monsieur PENNAZIO Alexandre  
- Monsieur BOUSSEL Bruno  
- Madame ROUET-MEUNIER Myriam  
- Madame BELLANGER Mélanie  
- Monsieur VERRIER Christophe

- Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire : - Monsieur ALAIN Jean-Paul

Suppléants : - Monsieur GEORGES Hérizo  
- Madame MAGASSON Marie

- Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire : - Madame MONTIGNY Maryse

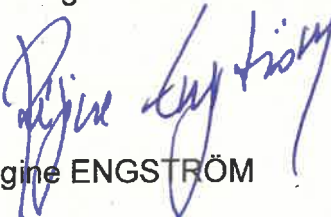
Suppléants : - Madame MAXIMOFF Stéphanie  
- Monsieur BOUCHER Bertrand

**ARTICLE 3** : Les membres du comité désignés au titre des collèges des partenaires sociaux et des personnalités qualifiées sont nommés pour une durée de quatre ans.

**ARTICLE 5** : La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans le 05 AOUT 2022

La Préfète de la région Centre-Val de Loire,



Régine ENGSTRÖM

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, par lettre recommandée avec accusé de réception :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Madame la Préfète de la région Centre-Val de Loire**  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS Cédex 1 ;
- un **recours hiérarchique**, adressé à : **Monsieur le Ministre du Travail** – Direction générale du travail – 39/43 Quai André Citroën 75902 PARIS Cédex 15 ;
- et/ou un **recours contentieux**, en saisissant le : **Tribunal Administratif**  
28 rue de la Bretonnerie  
45047 ORLEANS Cédex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours

